

SYNTHÈSE

LE TOP « 10 » + 1 DU CHANGEMENT

**Document de référence émis par le comité des partenaires
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la CRÉ Montérégie Est
lors de la rencontre du 21 septembre 2009**

**En vue de la consultation régionale en Montérégie Est
DES RENDEZ-VOUS DE LA SOLIDARITÉ 2009**

**« Vers un deuxième Plan d'action gouvernemental
en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale »**

**Du 28 septembre 2009
À l'Hôtellerie de la Rive Gauche
Beloeil**

1^e QUESTION

LA NÉCESSITÉ DE FAIRE L'ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS ET LES MOYENS

D'entrée de jeu, il est techniquement impossible de répondre adéquatement aux besoins des personnes en situation de pauvreté avec les moyens qui sont actuellement disponibles tant aux niveaux régional que local. Dans ce contexte, il est difficile d'entamer une véritable discussion sur la problématique de la pauvreté et l'exclusion sociale puisque le gouvernement précise d'emblée que les finances publiques sont limitées.

Quelques exemples d'inadéquation :

- Sur le territoire de la CRÉ Montérégie Est (population 600 000 habitants), la contribution du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dédié pour la concertation n'a été que de 25 000 \$ par année et que de 250 000 \$ pour la réalisation de projets concertés pour l'ensemble de la province de Québec.
- Les enveloppes pour la sécurité alimentaire par territoire de CSSS sont nettement insuffisantes pour les besoins des milieux.
- En ce qui a trait aux logements sociaux, la mise de fonds du milieu de 15 % est difficilement atteignable surtout en milieu rural.
- Pour chaque nouveau programme qui est mis en place, une contribution du milieu est demandée. Sauf que le milieu n'a pas les moyens financiers de contribuer à l'ensemble des projets développés sur son territoire, lequel est souvent sous-financé lui-même.

TOP 1 : Maintenir et bonifier les politiques nationales agissant sur le revenu

Le revenu des personnes constitue le premier déterminant de la santé et à cet égard, les grandes politiques nationales doivent être maintenues et bonifiées en fonction des nouvelles réalités mondiales.

Quelques exemples de constats à l'égard des politiques nationales :

- Les mesures de soutien aux programmes de formation maintiennent les gens dans la pauvreté puisqu'ils sont nettement insuffisants pour subvenir aux besoins de base.
- Des catégories de population sont « oubliées » dans les politiques nationales. On pense notamment aux familles nombreuses, aux travailleurs et travailleuses autonomes et aux personnes seules âgées entre 35 et 65 ans.
- Le revenu des femmes, notamment celles qui sont en situation de monoparentalité, est nettement inférieur à celui des hommes. Ce sont elles qui travaillent plus longtemps au salaire minimum et à temps partiel. Elles constituent la catégorie de population qui vit le plus souvent sous le seuil de la pauvreté.

- Les catégories de prestataires de l'aide sociale devraient être abolies en raison des effets pervers de la réduction importante du revenu pour les personnes dites « aptes au travail » qui contribue à l'accroissement de leur isolement.

TOP 2 : Mettre en place des mécanismes d'évaluation permettant de mesurer la rentabilité sociale des interventions sur le terrain

L'élaboration d'indicateurs de rentabilité sociale de nature qualitative est essentielle afin de mesurer les véritables retombées des programmes gouvernementaux, tout en tenant compte des ressources consacrées au projet et au temps investi pour évaluer le programme.

De tels indicateurs permettent d'évaluer comment et dans quelle mesure il est nécessaire de poursuivre le projet ou la continuité de services, et ce, dans une perspective de pérennité à plus long terme et dans une optique de résultats. Aussi, de tels indicateurs permettent de mieux comprendre le contexte dans lequel se trouvent les personnes en situation de pauvreté et le cheminement qu'elles doivent parcourir avant d'améliorer leurs conditions de vie. La notion du temps est alors prise en compte dans l'intervention en contexte difficile.

Enfin, cela permet de constater la réelle rentabilité d'un filet social surtout en période de turbulence économique comme celle que nous traversons actuellement. Ce filet a été cité sur la scène internationale comme ayant contribué à réduire les impacts de la crise économique actuelle sur l'ensemble de la population du Québec.

2^e QUESTION

CONNAISSANCE DES BESOINS DES COLLECTIVITÉS ET DES MOYENS EXISTANTS

TOP 3 : Développer les connaissances et l'intervention sur une base territoriale à l'échelle de la MRC

Le territoire où se développent les connaissances des besoins sociaux du milieu est souvent celui des MRC en raison, notamment, de la présence des Corporations de développement communautaire (CDC) dont les membres travaillent de près avec les personnes en situation de pauvreté. Il serait intéressant que les MRC puissent jouer un rôle de coordination intégrée dans une vision plus large permettant des liens avec les municipalités, les organismes locaux et la CRÉ.

Quelques conditions préalables :

- L'harmonisation des territoires administratifs (CSSS, Commissions scolaires, CLÉ, etc.).
- L'inclusion des personnes en situation de pauvreté et des groupes communautaires.
- L'instauration d'un climat de confiance à l'égard des milieux locaux et régionaux quant à leur connaissance des particularités de leur territoire.

TOP 4 : Développer une veille météo sociologique à partir de portraits intégrés et comparables aux différents paliers

Il serait intéressant de mettre en place un outil de veille du genre « Météo sociologique » au niveau provincial, afin que les données, notamment les données sexuées, puissent être comparables et disponibles rapidement aux acteurs du terrain. À titre d'exemple, la création d'un site internet interactif, pouvant être mis à jour par les divers paliers tant provincial, que régional et local, s'avère une possibilité à explorer.

Si les données scientifiques sont importantes, celles-ci sont rarement sexuées et souvent déphasées parce qu'elles sont issues de statistiques qui ne sont pas toujours actuelles. Par exemple, nous travaillons actuellement avec des statistiques de 2006, soit d'avant la crise économique.

Aussi l'élaboration de ces portraits intégrés permettrait de faciliter la mobilisation des partenaires et de localiser les secteurs géographiques moins organisés. Il importe de prévoir un mécanisme d'actualisation pour que l'information de la base sur les besoins et les moyens qui sont continuellement en mouvement, soit prise en compte dans les portraits intégrés et comparables.

3^e QUESTION

CONJUGAISON DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

TOP 5 : Reconnaître le rôle concret de l'économie sociale dans l'apprentissage des personnes éloignées du marché du travail

Il importe de reconnaître, de promouvoir et de rehausser le financement de l'économie sociale en termes de ressources humaines et matérielles, notamment, par le retour des enveloppes dédiées à l'économie sociale disponibles dans les centres locaux de développement.

Véritable carrefour intersectoriel, les entreprises d'économie sociale sont issues des besoins du milieu. Elles jouent un rôle majeur dans la revitalisation des municipalités en offrant des services de proximité et en contribuant à la richesse collective.

Plusieurs d'entre-elles représentent aussi un tremplin vers l'emploi pour les personnes éloignées du marché du travail. Toutefois, pour jouer pleinement ce rôle, les entreprises d'économie sociale doivent recevoir un financement adéquat pour couvrir la portion non productive que représentent l'accompagnement et la formation des personnes éloignées du marché du travail.

TOP 6 : Instaurer des mécanismes visant la responsabilité sociale des entreprises

Il serait fort intéressant de développer une norme ISO sociale pour encourager les entreprises à être socialement responsables dans une perspective de développement durable. Ces entreprises pourraient par exemple offrir un salaire plus décent permettant aux travailleurs et aux travailleuses de ne pas avoir recours aux banques alimentaires. Elles pourraient également éviter d'embaucher à temps plein les jeunes qui ne sont pas diplômés.

Aussi, il serait intéressant d'évaluer la pertinence de mettre en place un fonds ISO social qui constituerait un outil complémentaire visant à doter le milieu d'un véhicule financier qui partage la richesse dans une démarche d'empowerment. Pour ce faire, on pourrait créer ce fonds à l'échelle du territoire de la MRC via un minime pourcentage du profit des plus grosses entreprises à l'instar de la loi du 1% pour la formation de la main-d'œuvre.

4^e QUESTION

LA GOUVERNANCE

TOP 7 : Mettre en place un plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale cohérent et dans lequel tous les ministères et les organismes publics et parapublics sont engagés de concert avec les régions, les MRC, les municipalités et les organismes locaux dans des actions transversales dans une perspective de développement durable.

Le gouvernement doit exercer un leadership en maintenant et en mettant en place des programmes nationaux cohérents avec son plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tout en ayant des règles d'application administratives souples pour faciliter la mise en œuvre des actions transversales aux niveaux régional et local.

Il existe beaucoup de programmes qui visent à lutter contre la pauvreté. Toutefois, ceux-ci fonctionnent par objectifs liés aux programmes plutôt qu'en fonction des besoins du milieu à combler dans le cadre d'une approche globale. Cette façon de faire engendre l'hyperconcertation des milieux où l'absence des décideurs est souvent déplorée.

TOP 8 : Favoriser le leadership des MRC sous certaines conditions

Bien qu'il soit souhaitable que les MRC exercent une forme de leadership au plan de la concertation pour mieux orienter l'action de façon transversale et jouer ainsi un rôle actif dans le développement social de leur communauté, certaines conditions sont essentielles :

- Développer une analyse globale de la situation avec une vision, des valeurs, des objectifs, un langage commun avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire ;
- Se donner des règles de gouvernance et d'éthique axées sur le bien collectif ;
- Respecter les champs de compétences de tous et chacun.

5^e QUESTION

LE FINANCEMENT DE LA MOBILISATION ET DES PROJETS

TOP 9: Encourager le développement et la conclusion d'ententes spécifiques sous l'égide des CRÉ

Afin d'encourager le développement mais surtout, la conclusion d'ententes spécifiques, il est essentiel que les ministères et organismes publics puissent être en mesure de moduler leurs programmes et mesures pour créer en région des conditions favorables au développement d'alternatives efficaces. Il faut que le gouvernement puisse adapter son intervention aux besoins de nos milieux, en fonction de nos projets et de nos objectifs.

Les ententes spécifiques constituent de véritables véhicules pouvant permettre au gouvernement de jouer pleinement son rôle d'accompagnateur des régions dans l'amélioration des conditions de vie des communautés locales. Jusqu'à maintenant, à notre connaissance en Montérégie Est, aucune entente spécifique n'a été conclue en ce sens en raison de la rigidité des normes du Conseil du Trésor.

TOP 10 : Augmenter le financement de base des organismes communautaires

Si plusieurs actions sont locales, celles-ci demeureront limitées tant que les organismes de lutte contre la pauvreté seront sous-financés. Ces organismes qui travaillent auprès des personnes en situation de pauvreté doivent composer avec des besoins grandissants, notamment en raison de la crise économique actuelle.

Dans cette perspective, une des avenues envisagées est d'accroître les liens avec les fondations dans une perspective d'empowerment. Ce qui pose la question suivante : Dans quelle mesure le mouvement de la philanthropie contribue à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec ? Un des objectifs de la loi 112 est de réduire les inégalités sociales, ce qui représente un fondement de la cohésion sociale. Or, il appert que ces

disparités se sont accrues dans les dernières années si l'on compare le quantile des personnes les plus riches avec celui des plus pauvres. Quels rôles reviennent alors à la fiscalité et aux fondations pour réduire les disparités entre les riches et les pauvres ?

TOP 11: Investir dans les infrastructures sociales

Il importe d'inclure dans l'actuel plan de relance économique du gouvernement, le financement d'infrastructures sociales afin de soutenir le développement de conditions de vie équitables pour l'ensemble de la population.

Nos travaux découlant de l'entente portant sur l'approche territoriale intégrée ont démontré qu'avant de pouvoir étudier et travailler, les personnes en situation d'exclusion doivent préalablement pouvoir manger, se loger convenablement, se déplacer en transport collectif et avoir accès à des services à taux abordable, lesquels constituent les déterminants de la santé, reconnus par l'organisation mondiale de la santé.